



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

192^e séanceJeudi 13 avril 1995, à 15 heures
New York

Président : M. Erdenechuluun (Mongolie)*La séance est ouverte à 15 h 45.*

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement toutes les délégations de m'avoir élu Président de la Commission du désarmement pour 1995. C'est un grand honneur pour mon pays et pour moi-même.

Comme les membres s'en souviendront, la Commission du désarmement a tenu sa session d'organisation annuelle le 1er décembre 1994 pour examiner les questions relatives à la session de fond de 1995. Toutefois, à cause de divergences de vues quant à l'ordre du jour provisoire et aux dates et à la durée de la session, ainsi qu'à la présentation de candidats par certains groupes régionaux pour pourvoir les postes du Bureau pour 1995, la Commission a décidé de suspendre la session jusqu'à une date ultérieure. Au cours des derniers mois, des consultations officielles ont eu lieu à ce sujet et, aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir dire que la Commission est à même d'examiner les questions en suspens.

Élection des membres du Bureau

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Comme les membres s'en souviendront, à notre session d'organisation tenue le 1er décembre 1994, la Commission du désarmement a élu son Président et trois Vice-Présidents pour

l'année 1995. Au cours des derniers mois, la présentation de candidatures pour les cinq autres postes de vice-présidents et pour le poste de rapporteur a fait l'objet de consultations au sein des groupes régionaux concernés.

Je suis maintenant heureux d'informer la Commission que les groupes régionaux suivants ont désigné leurs candidats pour pourvoir les postes de vice-président de la Commission pour 1995 : le Groupe des États d'Afrique a proposé la candidature de l'Afrique du Sud et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a proposé les candidatures de la Colombie et de l'Uruguay.

Toutefois, à ce jour, le Groupe des États d'Europe orientale n'a pas proposé de candidatures pour pourvoir les deux postes de vice-président qui lui reviennent. J'espère que ce groupe accélérera ce processus.

Si je n'entends pas de commentaires, je considérerai que la Commission souhaite élire par acclamation les représentants des pays que je viens de mentionner Vice-Présidents de la Commission pour 1995.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais maintenant passer à l'élection du Rapporteur de la Commission pour 1995. Le candidat pour pourvoir ce poste devrait être issu du Groupe des États d'Afrique. À cet égard, je suis heureux d'annoncer que le Groupe a proposé la candidature

de M. Alaa Issa, de l'Égypte, pour pourvoir le poste de Rapporteur de la Commission pour 1995.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire par acclamation M. Alaa Issa, de l'Égypte, Rapporteur de la Commission du désarmement pour 1995.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à présenter mes chaleureuses félicitations à tous les Vice-Présidents qui ont été élus, et à M. Issa, de l'Égypte, pour son élection au poste de Rapporteur de la Commission. Je suis certain qu'il apportera une contribution importante aux travaux de la Commission en 1995.

Je donne maintenant la parole au Rapporteur de la Commission du désarmement, qui souhaite faire une déclaration.

M. Issa (Égypte), Rapporteur de la Commission du désarmement (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance pour le grand honneur que m'ont fait le Groupe africain d'avoir proposé ma candidature et la Commission du désarmement de m'avoir élu au poste de Rapporteur pour la session de 1995. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous assurer, Monsieur le Président, de mon entière coopération pour faire en sorte que les travaux de notre session de 1995 soient couronnés de succès.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à assurer le Rapporteur que je suis prêt à travailler en étroite coopération avec lui au cours des prochaines semaines.

Projet d'ordre du jour provisoire pour la session de fond de 1995 de la Commission du désarmement

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les membres se souviendront que la Commission du désarmement a adopté un cycle d'examen échelonné portant sur trois points en 1993, et la majorité écrasante des États Membres sont d'avis que cette décision de la Commission doit être dûment respectée dans le cadre de notre examen de la question de l'ordre du jour provisoire pour la session de 1995.

À sa séance tenue le 23 novembre 1994, le Bureau a recommandé à l'unanimité que, puisque l'examen de la question relative à la science et à la technique a été achevé, une nouvelle troisième question devrait être inscrite à l'ordre du jour en 1995. Cependant, à la dernière séance

plénière de la Commission, tenue le 1er décembre 1994, des opinions divergentes ont été exprimées à ce sujet. À la dernière séance de consultations, tenue le 7 décembre 1994, une majorité écrasante de délégations a exprimé l'opinion que la troisième question devrait être celle intitulée «Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement», compte particulièrement tenu de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 49/75 B, intitulée «Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement», qui prie la Commission du désarmement d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa session de 1995.

À la suite des consultations intensives tenues ces derniers mois sur la question de l'inscription d'une troisième question à l'ordre du jour de la session de 1995 de la Commission, je suis heureux de dire qu'un consensus a été dégagé sur cette question, comme le reflète le projet d'ordre du jour provisoire révisé, contenu dans le document A/CN.10/1994/CRP.6/Rev.1. Toutefois, il est entendu qu'on achèvera en 1995 l'examen du point 6, intitulé «Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement», comme cela avait été le cas en 1985.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Commission du désarmement souhaite adopter l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 1995, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/1995/CRP.6/Rev.1.

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Ce point a trait à l'établissement d'organes subsidiaires, à la nomination du Président de chacun de ces organes et à l'adoption des dates, de la durée et du programme de travail pour la session de fond de 1995.

Puisque la Commission du désarmement est convenue d'examiner trois questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la session de fond de 1995, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/1994/CRP.6/Rev.1, elle pourrait souhaiter, comme à la session de fond de 1994, établir trois groupes de travail qui seraient chargés de l'examen de ces trois questions.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Commission du désarmement souhaite renouveler le mandat des organes subsidiaires suivants : premièrement, le Comité plénier, qui examinera officieusement les points 7 et 8, ainsi que toutes autres questions pertinentes; deuxièmement, le

Groupe de travail I, qui traitera du point 4, intitulé «Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires»; troisièmement, le Groupe de travail II, qui examinera le point 5, intitulé «Transferts internationaux d'armes, plus particulièrement dans le contexte de la résolution 46/36 H de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 1991»; et, quatrièmement, le Groupe de travail III, qui se penchera sur le point 6, intitulé «Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement».

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Ayant renouvelé les mandats de ses organes subsidiaires pour la session de fond de 1995, la Commission peut maintenant nommer le Président de chacun des trois Groupes de travail. Il nous faut maintenant nommer le Président de chacun des Groupes.

À ce sujet, j'aimerais appeler l'attention des membres de la Commission sur la disposition figurant au paragraphe 1 de la section 4 du document A/CN.10/137, intitulé «Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement», qui se lit, entre autres, comme suit :

«Elle devrait décider, lors de sa session d'organisation, de la répartition des points entre les quatre organes subsidiaires et de la nomination des présidents de ces organes, en tenant compte du principe d'une répartition géographique équitable.»

Je suis heureux d'annoncer que, à la suite de consultations prolongées au sein des cinq groupes régionaux et entre eux, compte tenu du principe de rotation, les arrangements pour la présidence des trois Groupes de travail en 1995, sont, à ce stade, les suivants : le Président du Groupe de travail I, qui examinera le «Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires», devrait appartenir au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et la personne proposée sera dûment nommée à la prochaine séance plénière de la Commission, en mai 1995; l'Ambassadeur Wolfgang Hoffman, de l'Allemagne, présidera le Groupe de travail II, qui examinera les «Transferts internationaux d'armes, plus particulièrement dans le contexte de la résolution 46/36 H de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 1991»; le représentant du Nigéria présidera le Groupe de travail III, qui procédera à l'«Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement», et la personne désignée sera dûment nom-

mée à la prochaine séance plénière de la Commission, en mai prochain.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je passe maintenant à la question des dates et de la durée de la session de fond de 1995.

Les membres se souviendront que, à la dernière séance plénière de la session de fond de 1994, le 9 mai 1994, la Commission du désarmement a fixé les dates et la durée de la session de fond de 1995 : du 15 mai au 5 juin, pour une période de trois semaines et un jour, soit la même durée qu'en 1990, 1991, 1992, 1993 et 1994. Cette décision a été prise à la demande de certaines délégations afin de faciliter l'examen par la Conférence du désarmement de son calendrier des travaux pour 1995.

Cependant, lors de notre session d'organisation tenue le 1er décembre 1994, des opinions divergentes ont été exprimées au sujet des dates et de la durée de la session de fond de 1995. À la suite des consultations intensives tenues sur cette question au cours des quatre derniers mois, il a été suggéré de fixer à deux semaines et un jour la durée de la session de fond de 1995 de la Commission, compte tenu de la situation extraordinaire prévalant dans le domaine du désarmement cette année, dont la convocation de la Conférence d'examen et de prorogation des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Bien sûr, cette durée abrégée ne doit pas constituer un précédent pour la Commission du désarmement en ce qui concerne l'examen des dates et de la durée de ses futures sessions.

C'est l'interprétation générale que fait la présidence à l'étape actuelle.

S'il n'y a pas d'observation ni d'objection, la Commission du désarmement décide que sa session de fond de 1995 aura lieu du 15 au 30 mai 1995, compte tenu du fait que le 29 mai est un jour férié à New York.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Afin de faciliter les travaux de la prochaine session de fond de la Commission, le Secrétariat a préparé un projet de programme de travail général sur la base des dates provisoires approuvées en mai 1994. Le projet a été distribué aux membres de la Commission pour examen, tel qu'il est contenu dans le document A/CN.10/1995/CRP.1. Ce programme est plutôt d'ordre indicatif et sujet à modification

le cas échéant. À cet égard, le Bureau décidera en temps opportun, à la session de fond de 1995, du programme de travail hebdomadaire exact.

En outre, je lance un appel aux délégations qui souhaitent participer à l'échange de vues général pour qu'elles fassent leur déclaration le premier jour de la session de fond de 1995 — c'est-à-dire le 15 mai — de sorte que les groupes de travail puissent commencer leurs travaux sans retard.

Y a-t-il des observations?

M. Akalovsky (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le projet ne reflète pas l'accord réalisé sous votre égide, Monsieur le Président, sur la base des consultations tenues ces dernières semaines, accord qui a été ratifié aujourd'hui selon lequel la session ne durera que de deux semaines et un jour. Il est donc manifestement nécessaire que ce calendrier soit modifié. Tel est mon premier point.

Deuxièmement, je voudrais suggérer énergiquement que, peut-être, une fois de plus en raison des circonstances particulières qui prévalent cette année, nous devrions supprimer le débat général. Il semble à ma délégation que nous avons eu un débat général sur les transferts d'armes l'année dernière. Puis, nous avons eu un long débat sur le désarmement nucléaire, et il y aura un long débat — auquel, malheureusement, certaines délégations ne participeront pas — à la Conférence d'examen du TNP. Donc, il nous semble qu'il n'est pas absolument nécessaire de débattre ces questions à nouveau cette année.

S'agissant de l'examen de la Décennie, c'est une question qui ne nécessite certainement pas un débat. Il me semble que l'on pourrait prendre le temps d'élaborer un texte acceptable pour tous, comme cela a été le cas en 1985.

À cet égard, je voudrais faire remarquer, sur une note optimiste de notre part, qu'en 1985 le point traitant de l'examen de la Décennie est le seul qui avait fait l'objet d'un accord à la Commission parmi les quatre ou cinq points inscrits à l'ordre du jour à cette époque. Nous espérons donc que nous parviendrons cette année non seulement à un accord sur ce point, mais également sur l'autre point dont l'examen doit être achevé, c'est-à-dire le désarmement nucléaire.

Mais je voudrais suggérer à nouveau d'essayer de supprimer cette année le débat général. Monsieur le Président, j'ai pris bonne note de votre appel lancé aux délégations

pour qu'elles prennent la parole le premier jour, mais, comme nous le savons tous, dans la pratique, les représentants ne sont pas particulièrement désireux de faire leur déclaration dès le premier jour; donc le lundi et le mardi aussi, je le crains, seront inévitablement consacrés au débat général, ce qui nous fera perdre deux jours, au détriment de travaux réels que nous pourrions mener dans nos groupes de travail. J'espère que les autres représentants examineront favorablement cette suggestion.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : S'agissant du premier point soulevé par le représentant des États-Unis, puisque la Commission du désarmement a décidé cet après-midi que la durée de la prochaine session de fond serait réduite, le programme de travail général sera revu en conséquence et le programme révisé sera mis à la disposition des délégations ultérieurement.

Je voudrais également appeler l'attention sur le fait qu'une proposition précise a été faite par le représentant des États-Unis selon laquelle, compte tenu de circonstances particulières, la Commission du désarmement souhaiterait peut-être supprimer cette année le débat général. J'espère que des observations seront faites à cet égard, de sorte que la Commission puisse décider de donner suite ou non à cette proposition.

M. Hanif (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Comme mon collègue des États-Unis l'a dit, quelques pays ne participeront malheureusement pas aux discussions complètes et approfondies sur le TNP, et le Pakistan est l'un de ces infortunés pays. Par conséquent, puisque la durée de la session a été abrégée et n'est plus que de deux semaines, j'approuve la proposition selon laquelle nous pouvons nous passer de débat général et nous concentrer sur le travail de fond.

M. González Bustos (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous estimons, en effet, que cette année est une année exceptionnelle étant donné l'importance de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cependant, nous croyons que la Commission du désarmement continuera d'être la seule instance universelle où de nombreuses délégations, qui ne sont pas membres de la Conférence du désarmement, ont la possibilité de s'exprimer. Voilà pourquoi je ne vois pas comment nous pourrions empêcher ces délégations de le faire. J'accepte les arguments qui viennent d'être présentés par la délégation des États-Unis; mais je crois que nous pourrions consacrer les deux premiers jours de la session au débat général et que toutes les délégations ont été dûment informées de cette intention de consacrer ces

deux jours uniquement au débat et de limiter leurs déclarations à ces deux jours. À cet égard, je crois que les délégations qui souhaitent s'exprimer sur les questions de désarmement doivent pouvoir le faire librement.

Comme je l'ai dit, la Commission reste la seule instance universelle de délibération à laquelle toutes les délégations ont la possibilité de participer.

M. Gadja (Hongrie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est heureuse de noter les progrès que nous avons réalisés jusqu'à présent. Nous avons bien travaillé, et rapidement. Il n'y a plus qu'une petite question d'organisation sur laquelle nous devons nous prononcer. Je l'appelle une question d'organisation parce qu'il n'y a pas d'élément de fond dans cette question à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les trois points de l'ordre du jour adoptés pour cette session, soit nous avons déjà eu des discussions suffisamment longues, soit un débat n'est pas véritablement nécessaire. Pour ce qui est du désarmement nucléaire, tout ce qui pouvait être dit l'a été, que ce soit au plan général ou dans le détail, au cours des longues années durant lesquelles nous avons examiné le problème. Après la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, je doute que quiconque ait quoi que ce soit de nouveau à ajouter, que la Conférence soit un franc succès, un total échec ou quelque chose entre les deux. Il y a bien peu de choses de nouveau à ajouter, surtout si l'idée est d'en terminer avec l'examen de ce point après plusieurs prolongations.

L'an dernier, nous avons eu un débat général sur le deuxième point de l'ordre du jour; nous devons à présent nous concentrer sur le travail de rédaction proprement dit relatif à cette question, afin que, espérons-le, nous puissions en parachever l'examen en temps voulu et de manière satisfaisante. En ce qui concerne le troisième point de l'ordre du jour, nous sommes d'accord pour dire qu'un débat général n'est pratiquement pas possible. C'est une question qui doit être abordée de façon pragmatique et avec réalisme. Nous comptons sur la présidence qu'a proposé d'assumer la délégation qui a la première demandé que cette question soit examinée, et nous attendons du représentant de cette délégation qu'il conduise le type de recherches qui lui paraîtront nécessaires.

Par conséquent, je soutiens que si nous voulons accomplir quelque chose pendant cette session de fond au lieu de gaspiller notre temps en attendant que quelqu'un exprime quelques idées générales, la suggestion visant à nous dispenser, à titre tout à fait exceptionnel, de ce que l'on appelle un échange de vues général, est certes sage, mais

susceptible aussi — espérons-le — de donner des résultats concrets.

M. Felico (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a beaucoup hésité avant d'accepter que la session de cette année ne dure que deux semaines. Nous aurions préféré que la Commission du désarmement se réunisse cette année pendant trois semaines, mais étant donné l'esprit de compromis manifesté par tous au sein de la Commission, la délégation du Brésil a accepté.

Pour ce qui est de la question à l'examen — celle de savoir s'il doit y avoir ou non un débat général —, nous admettons volontiers, certes, que nous devons entreprendre dès que possible notre travail sur les questions de fond au sein des groupes de travail et dans les organes subsidiaires, mais ma délégation fait appel à vous, Monsieur le Président, pour trouver un moyen permettant à ceux qui souhaitent participer à ce qu'on pourrait appeler un débat général de prendre la parole. Pour les raisons que chacun connaît, la délégation du Brésil ne pourra s'exprimer pendant la Conférence sur le TNP, et j'imagine que nombre de déclarations devront être faites après la clôture de la Conférence. En conséquence, ma délégation voudrait qu'on lui réserve la possibilité d'intervenir à la Commission du désarmement.

M. Wiranataatmadja (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation reconnaît que, du fait de la durée prolongée de la Conférence sur le TNP, nous serons confrontés à une situation exceptionnelle à la prochaine session de fond de la Commission du désarmement. Toutefois, ma délégation estime aussi qu'étant donné la nature de cet organe et son importance pour les États Membres qui ne sont pas parties au TNP, il serait peut-être bon pour nous, une fois achevé l'examen du TNP, que nous puissions nous prononcer sur cette question.

Pour commencer, l'examen de ce point doit être achevé cette année — comme chacun l'espère —, et il serait peut-être utile, à la lumière des négociations menées pendant la Conférence, d'envisager la possibilité de mettre à profit les résultats de la Conférence.

Pour résumer, je propose comme solution de compromis que nous retenions votre suggestion, Monsieur le Président, et que nous consacrons une journée au débat général pour permettre aux délégations de s'exprimer sur des questions extrêmement importantes, notamment sur la question nucléaire.

M. Rivero Rosario (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter de votre élection à la présidence.

Ma délégation est satisfaite de constater que nous avons pu enfin nous mettre d'accord sur un groupe de questions; cet accord a indiscutablement requis un effort de la part de tous, y compris de ma propre délégation, en ce qui concerne les questions de la durée et de l'ordre du jour de la session. Ma délégation a écouté les différents points de vue exposés à propos de la question du débat général, et elle estime que, indépendamment du fait que nous pourrions nous exprimer sur les questions nucléaires dans le cadre du débat à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), cela n'empêche pas pour autant la tenue d'un débat général au sein de la Commission du désarmement.

Comme il a été précisé, de nombreux représentants d'États Membres, mais pas tous, prendront la parole à la Conférence sur le TNP, et puisque les parties au Traité n'ont pas accepté que les non-parties s'expriment, je suis convaincu qu'il serait intéressant d'entendre les points de vue de ceux qui souhaiteraient s'exprimer au sein de notre instance, tant sur les questions nucléaires débattues à la Conférence sur le TNP que sur d'autres questions.

Ma délégation suggère donc que la présidence lance deux appels : premièrement, demander à tous d'arriver à l'heure tous les jours afin de mettre à profit le temps qui nous est imparti; deuxièmement, engager les délégations à faire, pendant l'échange de vues général, des déclarations très brèves ou, comme on l'a suggéré, qu'elles limitent leurs interventions à une minute et distribuent le texte intégral reflétant leur position. J'estime que, de cette façon, satisfaction pourrait être donnée aux délégations qui, à l'instar de la mienne, pensent qu'un débat général est utile et qui ont à coeur de tirer le meilleur parti possible du temps extrêmement limité dont nous disposons pour la session de cette année.

M. Hellbeck (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais m'associer aux suggestions très utiles faites par les représentants de l'Indonésie et de Cuba. Il me paraît nécessaire de faire preuve de retenue, et j'appuie pleinement leurs suggestions.

Je voudrais soulever une question additionnelle concernant une chose dont nous avons parlé à chacune des sessions de la Commission du désarmement ces dernières années, celle de savoir s'il y a lieu de tenir des réunions parallèles des groupes de travail subsidiaires. Puisque la

session ne durera que deux semaines cette année, la tenue de réunions parallèles des groupes de travail sera peut-être nécessaire pour réaliser les progrès que nous souhaitons tous. Je pense pouvoir dire cela au nom de l'Ambassadeur Hoffman, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur les transports internationaux d'armes. Il désire sincèrement faire des progrès importants dans ce groupe de travail.

Je voudrais juste signaler que cela pourrait donner lieu à des réunions parallèles des groupes de travail une fois de plus. Manifestement, ces questions devront être abordées et réglées quand nous serons plus proches du début de la session, mais puisque nous parlons des détails de l'organisation des travaux, je ne voulais pas laisser passer cette occasion de signaler ce point.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puisque nous avons entendu plusieurs délégations exprimer le désir de prendre la parole lors de l'échange général de vues de la session de fond, je voudrais, en tant que Président, suggérer que nous pourrions probablement consacrer deux séances à l'échange de vues général, et les délégations qui souhaiteraient faire des déclarations à cette occasion pourraient le faire le premier jour de la session de fond, le 15 mai.

M. Akalovsky (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Ce n'est certainement pas mon intention personnelle, ou celle de ma délégation, de refréner le débat ou de faire taire ceux qui souhaitent parler de certaines questions. Mais il me semble que les délégations auront la possibilité de parler des points inscrits à l'ordre du jour dans les groupes de travail où elles peuvent exprimer leurs vues. Mais si chacun souhaite que nous disposions d'un jour pour entendre les déclarations générales, je ne m'y opposerai certainement pas. Dans ce cas, il me semble que nous devrions suivre votre suggestion à la lettre, Monsieur le Président, et ne consacrer qu'un jour au débat; ceux qui n'auront pas parlé le premier jour ne parleront pas du tout.

Le représentant de Cuba a fait une suggestion intéressante et utile : limiter les déclarations à une période très courte — une minute — et en faire distribuer le texte intégral. Dans la plupart des cas, je ne pense pas qu'une minute suffira. Au Congrès des États-Unis, il y a des discours d'«une minute» qui durent parfois cinq minutes, malgré les coups de marteau du Président pour indiquer que le temps de parole est écoulé.

Mais pour parler plus sérieusement, il me semble que si tout le monde fait preuve de retenue, comme l'a fait remarquer notre collègue du Brésil, nous pourrions peut-être consacrer une journée au débat général, à l'intention de

ceux qui souhaiteraient parler des points inscrits à l'ordre du jour. Mais, encore une fois, si nous disons une journée seulement, Monsieur le Président, il faudrait que vous soyez strict à cet égard.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les délégations acceptent-elles la suggestion du Président de consacrer un jour — la première journée de la session de fond — à l'échange de vues général? Si la Commission du désarmement accepte cette manière de procéder, nous pourrions prendre cette décision, et nous essaierons certainement de la respecter dans toute la mesure du possible. «Dans toute la mesure du possible» ne veut pas dire, bien entendu, que je serai disposé à consacrer une deuxième journée à l'échange de vues général.

S'il n'y a pas de commentaires ou d'objections à cette suggestion, je considérerai que les membres sont d'accord.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je demande à toutes les délégations qui souhaitent faire des déclarations lors de l'échange de vues général de le faire le 15 mai, le premier jour de la session. Je voudrais également demander à toutes les délégations d'être ponctuelles — contrairement à aujourd'hui, où nous avons dû attendre 45 minutes que les délégations arrivent pour pouvoir commencer notre séance. Ceci ne devra pas se produire pendant la session de fond.

Quant aux réunions parallèles des groupes de travail, question soulevée par le représentant de l'Allemagne, le Bureau doit examiner la question, et les présidents respectifs des groupes de travail devront faire connaître leurs calendriers précis pour que nous sachions ce qu'ils souhaitent faire pendant les séances de fond. Une fois que le Bureau aura examiné la question, il sera en mesure de présenter un emploi du temps qui ne lèsera aucun groupe — notamment les petites délégations qui n'ont que peu de représentants à New York pour participer à ces réunions — et permettra une participation la plus large possible. Le Bureau et le Président ne manqueront pas d'y songer quand nous examinerons le programme de travail.

Je répète que le projet de programme de travail général distribué cet après-midi sera révisé pour indiquer que les travaux devront être condensés sur deux semaines et un jour.

Questions diverses

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Commission du désarmement.

M. Lin (Secrétaire de la Commission du désarmement) (*interprétation de l'anglais*) : À sa quarante-neuvième session, en 1994, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/75 B, intitulée «Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement». Au paragraphe 5 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale

«Prie les États Membres de présenter leurs vues et suggestions à ce sujet au Secrétaire général au plus tard le 30 avril 1995.»

En conséquence, au nom du Secrétaire général, le Centre pour les affaires de désarmement a envoyé aux États Membres une note verbale (CDA/5-95/TDD) au début du mois de mars, pour leur demander de présenter leurs vues et suggestions à ce sujet au plus tard le 30 avril, afin que le Secrétariat puisse préparer une compilation de ces vues et suggestions avant la session de fond de 1995 de la Commission du désarmement afin de faciliter les travaux du Groupe de travail III sur la question. Le Secrétariat souhaiterait donc recevoir les réponses des États Membres à ce sujet en temps utile.

Clôture de la session

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais remercier toutes les délégations de leur participation active.

Je déclare close la session d'organisation de la Commission du désarmement.

La séance est levée à 16 h 40.